

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt le 10 septembre 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 27 aout

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>11</i>
	<i>Présents :</i>	<i>10</i>
	<i>Votants :</i>	<i>10</i>

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL
Mme Christine FRETAY, M Gérard COUASON, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBAULT,
Mme Sandrine CHEMIN. Mme Vanessa DESPAS.

Absent : M Jean-François NIVLET.

Mme Christine FRETAY est nommée secrétaire de séance.

➤ **067/2020 - Annule et remplace la délibération 031/2020 - Achat de matériel.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que, par délibération 031/2020 du 28 avril 2020, les membres du conseil municipal ont validé l'achat d'une tondeuse frontale pour un montant de 5 291,67 € HT soit 6 450,00 TTC auprès Espace Motoculture BELLAMY de Saint James.
- Expose que le montant de la reprise de l'ancien matériel était inclus dans le devis
- Propose de valider le montant de l'achat d'une tondeuse frontale pour un montant de 5 791,67 € HT soit 6 950,00 TTC auprès Espace Motoculture BELLAMY de Saint James.
- Propose de valider la reprise de l'ancien matériel pour un montant TTC de 500.00 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- Valident l'achat d'une tondeuse frontale pour un montant de 5 791,67 € HT soit 6 950,00 TTC
- Valident la reprise de l'ancien matériel pour un montant de 500,00 € TTC.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet achat.

➤ **068/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 01 - lot 06 Electricité Entreprise RAUT.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux électriques supplémentaires non prévus dans le marché initial ont été nécessaires, mise aux normes dans le bar et l'épicerie, passage de la basse tension au triphasé, alimentation d'une centrale d'intrusion, mise en place d'un réseau de distribution et de téléphonie.
- Expose que cette modification entraine un avenant en plus-value de 4 564,71 € HT soit 5 477,65 € TTC. Le nouveau montant du marché, pour le lot 06 Electricité, dont le montant initial est de 15 732,59 € HT (18 879,11 € TTC) est de 20 297,30 € HT soit 24 356,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent ces travaux supplémentaires.
- valident le nouveau montant du marché, lot 06 Electricité, à 20 297,30 € HT soit 24 356,76 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **069/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 01 - lot 08 peinture sols - Entreprise PINTO.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux électriques supplémentaires non prévus dans le marché initial ont été nécessaires, fourniture et pose d'un sol en PVC dans l'épicerie.
- Expose que cette modification entraîne un avenant en plus-value de 2 225,40 € HT soit 2 670,48 € TTC. Le nouveau montant du marché, pour le lot 08 peinture sols, dont le montant initial est de 13 168,00 € HT (15 801,60 € TTC) est de 15 393,40 € HT soit 18 742,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent ces travaux supplémentaires.
- valident le nouveau montant du marché, lot 08 peinture sols, à 15 393,40 € HT soit 18 742,08 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **070/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 01 - lot 07 plomberie chauffage VMC - Entreprise DELALONDE.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux de plomberie supplémentaires non prévus dans le marché initial ont été nécessaires, travaux imprévus liés aux démolitions, alimentation d'un four vapeur et d'un poste de désinfection.
- Expose que cette modification entraîne un avenant en plus-value de 2 728,84 € HT soit 3 274,61 € TTC. Le nouveau montant du marché, pour le lot 07 plomberie chauffage VMC dont le montant initial est de 15 490,24 € HT (18 588,29 € TTC) est de 18 219,08 € HT soit 21 862,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent ces travaux supplémentaires.
- valident le nouveau montant du marché, lot 07 plomberie chauffage VMC, à 18 219,08 € HT soit 21 862,90 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **071/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 02 lot 05 Carrelage – Faïence Entreprise JANVIER.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux de carrelage supplémentaires non prévus dans le marché initial ont été nécessaires, habillage d'une marche supplémentaire pour l'accès à la cuisine.
- Expose que cette modification entraîne un avenant en plus-value de 300,00 € HT soit 360,00 € TTC. Le nouveau montant du marché, pour le lot 05 Carrelage-Faïence, dont le montant après avenant 1 est de 17 096,90 € HT (20 516,28 € TTC) est de 17 396,90 € HT soit 20 876,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent cette modification
- valident le nouveau montant du marché, le lot 05 Carrelage-Faïence, à 17 396,90 € HT soit 20 876,28 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **072/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 01 – lot 09 Equipements de cuisine – Entreprise Alliance Froid Cuisine.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux et achats supplémentaires non prévus dans le marché initial ont été nécessaires, achat d'une armoire positive, raccordement du four et de la hotte aux différents réseaux.

- Expose que cette modification entraine un avenant en plus-value de 1 360,00 € HT soit 1 632,00 € TTC. Le nouveau montant du marché, pour le lot 09 Equipements de cuisine, dont le montant du marché initial est de 6 000,00 € HT (7 200,00 € TTC) est de 7 360,00 € HT soit 8 832,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent cette modification
- valident le nouveau montant du marché, le lot 09 Equipements de cuisine, à 7 360,00 € HT soit 8 832,00 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **073/2020 - Validation des travaux de voirie 2020.**

Monsieur le Maire

- donne lecture des devis reçus des différentes entreprises concernant les travaux de voirie pour 2020.

- Après étude, monsieur le Maire propose de retenir de l'entreprise MONGODIN Travaux Publics de LE TEILLEUL (50) pour un montant de 4 903,95 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 10 voix pour

- valident le devis de l'entreprise MONGODIN TP pour un montant 4 903,95 € HT.
- décident d'inscrire cette dépense en investissement au budget communal.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

➤ **074/2020 - Demande de subvention au titre du FST – Travaux de remplacement du chauffage de l'église.**

Monsieur le Maire :

- rappelle que lors de la remise en marche de la chaudière de l'église, l'hiver dernier, un début d'incendie s'est déclaré. L'extincteur s'est alors vidé ce qui a permis au feu de ne pas se propager. Une entreprise est intervenue à plusieurs reprises pour remettre en état de marche la chaudière.

Il s'avère que le cout des travaux de remplacement du générateur d'air et la mise en conformité de l'installation soient plus onéreux que la mise en place d'un nouveau chauffage

- propose de demander des devis pour la mise en place d'un nouveau chauffage dans l'église.
- propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du FST pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- décident la mise en place d'un nouveau chauffage dans l'église.
- décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du FST.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette dépense.

➤ **075/2020 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement - Validation avenant 01 – lot 03 Menuiserie – Entreprise Melot.**

Monsieur le Maire

- Rappelle que des travaux prévus dans le marché initial n'ont pas été réalisés, suppression de porte et bloc porte.
- Expose que cette modification entraîne un avenant en moins-value de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché, pour le lot 03 - Menuiseries, dont le montant du marché initial est de 21 302,90 € HT (25 563,48 € TTC), est de 20 002,90 € HT soit 24 003,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- acceptent cette modification
- valident le nouveau montant du marché, le lot 03 Menuiseries, à 20 002,90 € HT soit 24 003,48 € TTC.
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document concernant cet avenant.

➤ **Proposition des délégués aux différents syndicats et aux commissions communautaires.**

Monsieur le Maire

- expose que seuls les deux délégués communautaires et deux délégués supplémentaires peuvent siéger aux commissions communautaires.

- Propose les membres suivants aux commissions communautaires

- Commission Attractivité économique et emploi urbanisme, dynamique rurale et territoire numérique
 - Roger BUFFET

- Commission Transition écologique
 - Lionel GENEVEE,

- Commission Finances et formations supérieures
 - Roger BUFFET

- Commission Habitat
 - Stéphane CHARBONNEL

- Commission Promotion territoriale
 - Maryse GIBault

- Commission Infrastructure, travaux
 - Roger BUFFET

- Commission Commande publique
 - Roger BUFFET

- Commission Communautaires non culturels
 - Lionel GENEVEE

- Commission Eau et assainissement
 - Stéphane CHARBONNEL

➤ **Désignation d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales.**

M Sébastien CHESNEL est désigné membre de la commission de contrôle de des listes électorales

Le Maire,

Roger BUFFET

